



<u>AMPLIATIONS</u>	
Commissaire délégué	1
Gouvernement	1
Congrès	1
Directions	14
JONC	1
Archive NC	1
Commune du Mont-Dore	1

ASSEMBLÉE DE PROVINCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N°31-2012/APS

DÉLIBÉRATION

rendant public le plan d'urbanisme directeur de la commune du Mont-Dore

L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD

Délibérant conformément à la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 portant réglementation de l'urbanisme en Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération n° 37-96/APS du 13 août 1996 rendant public le plan d'urbanisme directeur du Mont-Dore ;

Vu la délibération modifiée n° 21-2003/APS du 18 juillet 2003 modifiant les dispositions applicables aux plans d'urbanisme en province Sud ;

Vu la délibération modifiée n° 39-2010/APS du 14 octobre 2010 portant mise en élaboration du plan d'urbanisme directeur de la commune du Mont-Dore ;

Vu l'avis du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud du 21 août 2012 ;

Entendu le rapport n°11-2012 de la commission de l'habitat, de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire en date du 12 septembre 2012,

A ADOPTÉ EN SA SÉANCE PUBLIQUE DU 27 SEPTMEBRE 2012, LES DISPOSITIONS DONT LA TENEUR SUIT :

ARTICLE 1 : Le plan d'urbanisme directeur en élaboration de la commune du Mont-Dore est rendu public.

ARTICLE 2 : Le document visé à l'article 1 comprend les pièces suivantes :

- le rapport de présentation ;

- le règlement traduisant les prescriptions associées à l'occupation des sols ;
- les documents graphiques qui révèlent notamment, les zonages, les risques et les servitudes ;
- les servitudes et les annexes, comprenant la liste des servitudes, les cartes des servitudes et des risques naturels et les études ponctuelles réalisées sur la commune ;
- la liste des avis émis lors de l'enquête administrative.

ARTICLE 3 : La présente délibération fera l'objet, pendant un mois, d'un affichage dans les locaux de la mairie du Mont-Dore.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire délégué de la République, notifiée à la commune du Mont-Dore et publiée au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

La présidente

Cynthia LIGEARD

VERSION PUBLIEE AU JONC

8836 du 18-10-2012

Délibération n° 31-2012/APS du 27 septembre 2012 rendant public le plan d'urbanisme directeur de la commune du Mont-Dore (p. 8000).